



FONDS INTERPROFESSIONNEL POUR
LA RECHERCHE ET LE CONSEIL AGRICOLES

SEMINAIRE INTERNATIONAL DU RESEAU FAR
***"Investir dans la formation des producteurs et
productrices : c'est construire l'avenir !" »***

Du 1^{er} au 3 novembre 2021
SALY- SENEGAL

Présentation du FIRCA

SOMMAIRE

- I. CONTEXTE ET ENJEU
- II. MONTAGE JURIDIQUE ET INSTITUTIONNEL
- III. APPROCHE CONCEPTUELLE
- IV. MODE D'INTERVENTION
- V. SOURCES DE FINANCEMENT
- VI. MOBILISATION DE RESSOURCES ET FINANCEMENT DE PROJETS
- VII. PROGRAMME PILOTE DE FORMATION AUX METIERS AGRICOLES
- VIII. DEFIS MAJEURS A RELEVER POUR LA PERENNISATION DU FINANCEMENT
- IX. LEÇONS A PARTAGER

I – CONTEXTE

COMPOSANTES DU FINANCEMENT AGRICOLE

- Investissements lourds > ETAT IVOIRIEN
- Exploitation > INSTITUTIONS DE CREDIT
- Fourniture de services > FIRCA.

ANNEES 80-90

- Politiques d'ajustement structurel
- Désengagement de l'Etat du système productif
- Emergence des interprofessions agricoles.

ANNEES 1990-2000

- Restructuration des services agricoles : Création de l'ANADER (1993) et du CNRA (1998)
- Réflexions sur le financement autonome et pérenne des services agricoles :
 - Fort soutien politique de l'Etat
 - Dialogue avec la profession agricole dans le respect de ses intérêts
 - Consultation permanente des Partenaires Techniques et Financiers (PTF)
 - Volonté affirmée de créer un instrument professionnel, arrimé aux politiques agricoles nationales mais centré sur le service aux producteurs.

I – ENJEU

- « *La maîtrise des déterminants du progrès en agriculture, pour un développement soutenu et durable de l'agriculture ivoirienne* », tel est l'enjeu des réflexions ayant réuni acteurs et partenaires du monde agricole autour de la problématique de financement.
- « *Le progrès en agriculture* » ou « *La filière du progrès* » : dynamique qui relie recherche appliquée, vulgarisation agricole et renforcement des capacités des organisations professionnelles et des acteurs agricoles, source d'accroissement des productions, d'amélioration de la productivité et d'augmentation des revenus.
- Résultats des réflexions menées : (i) l'adoption de la loi n°2001-635 du 09 octobre 2001, portant institution de fonds de développement agricole, (ii) la création du Fonds Interprofessionnel pour la Recherche et le Conseil Agricoles (FIRCA), etc.

II - MONTAGE JURIDIQUE ET INSTITUTIONNEL

RAISON SOCIALE

- **Fonds Interprofessionnel pour la Recherche et le Conseil Agricoles (FIRCA)**, un organe du dispositif institutionnel officiel de développement de l'agriculture en Côte d'Ivoire.

ORIGINE, CREATION ET CONSTITUTION JURIDIQUE

- **Inspiré de la loi n° 2001-635 du 09 octobre 2001** portant institution de Fonds de Développement Agricole, **créé par le décret n° 2002-520 du 11 décembre 2002** tel que modifié par le décret n° 2015-194 du 24 mars 2015, et **juridiquement constitué le 28 octobre 2003.**

FORME JURIDIQUE (STATUT SUI GENERIS)

- **Personne morale, de droit privé, de type particulier ;**
- **Reconnue d'utilité publique (statut sui generis).**

II - MONTAGE JURIDIQUE ET INSTITUTIONNEL (suite)

MISSIONS

- **Mobiliser des ressources financières** auprès des filières agricoles, de l'Etat de Côte d'Ivoire et des partenaires Techniques et Financiers (PTF), pour
- **Assurer le financement pérenne** des programmes de fourniture de services agricoles dans les secteurs de productions végétale, forestière, animale et halieutique.

DOMAINES D'INTERVENTION

- Génération de technologies (Recherche agronomique et forestière appliquée) ;
- Transfert et diffusion des technologies dans le milieu (Conseil-vulgarisation) ;
- Professionnalisation des acteurs par :
 - *Formation des producteurs, des dirigeants des OPA et de leur personnel,*
 - *Renforcement des capacités des Organisations Professionnelles Agricoles (OPA) ;*
- Conduite d'études, d'expérimentations et d'expertises.

PRINCIPES D'ACTION

- 8 principes : Coresponsabilité, Cogestion, Cofinancement, Solidarité, Subsidiarité, Paiement après service rendu, Redevabilité, Durabilité.

II - MONTAGE JURIDIQUE ET INSTITUTIONNEL (fin)

ORGANISATION

➤ ASSEMBLEE GENERALE : 152 membres

- 132 Représentants du Collège des filières agricoles issus de tous les secteurs de production et de la transformation (87%) ;
- 6 Représentants du Collège des OPA à vocation générale et des Chambres Consulaires (4%) ;
- 6 Représentants du Collège des organismes de régulation et de développement des filières (4%) ;
- 8 Représentants de l'Etat (5%).

➤ CONSEIL D'ADMINISTRATION : 35 membres

- 22 Représentants du Collège des filières agricoles (63%) ;
- 2 Représentants des OPA à vocation générale et des Chambres Consulaires (6%) ;
- 3 Représentants des organismes de régulation et de développement des filières (8%) ;
- 8 Représentants de l'Etat (23%).

➤ DIRECTION EXECUTIVE : 120 agents

- Directeur Exécutif et Cadres recrutés par appels à candidature avec lettres de mission.

III – APPROCHE CONCEPTUELLE

LA DEMARCHE

- **PRINCIPE CLE** : Cibler toute la démarche sur le Producteur et les services qu'il attend.
- **FONDEMENT** : le lien systématique entre Recherche agricole - Conseil/Vulgarisation - Formation/Renforcement des Capacités des organisations professionnelles et des acteurs agricoles, appelé « le progrès en agriculture » ou « la filière du progrès ».

LA NOTION DE SERVICE AU PRODUCTEUR

- placée au cœur du système, où le producteur :
 - Détermine l'objectif
 - Assure une partie du financement
 - Evalue le prestataire qu'il réutilise ou non.

UN NOUVEAU REGARD SUR LE PRODUCTEUR

- Les producteurs ne sont plus de simples bénéficiaires, ils sont également :
 - Partenaires
 - Clients
 - Commanditaires.

IV - MODE D'INTERVENTION

- **Formulation des programmes/projets à financer par le FIRCA et programmation de leur exécution avec les acteurs des filières agricoles, à travers des ateliers participatifs ;**
- **Appel à concurrence et contractualisation (passation des marchés) avec des prestataires pour l'exécution des projets ;**
- **Suivi-évaluation des projets financés, avec la participation des filières bénéficiaires ;**
- **Reddition de comptes, à travers la production périodique de rapports techniques et financiers et la restitution des résultats des projets aux acteurs et partenaires (Filières, Etat et PTF).**
- **CHAMPS D' ACTIONS : Cultures pérennes et annuelles, Productions fruitière et horticole, Elevages et santé animale, Pêche et aquaculture, Sécurité sanitaire des aliments, Forêt, environnement et acteurs, Productions nouvelles et de diversification.**

V - SOURCES DE FINANCEMENT

SOURCES DE FINANCEMENT

- **Cotisations professionnelles des filières agricoles**, sur une base de concertation ;
- **Subventions directes et indirectes de l'Etat** ou ressources issues de projets cofinancés avec les partenaires au développement ;
- **Contributions directes des Bailleurs de fonds.**

MÉCANISME DE MOBILISATION DES RESSOURCES AUPRÈS DES FILIÈRES

- **Concertations avec chaque filière pour l'adoption de taux de cotisation consensuels**, sur la base d'un document de négociation et de projets planifiés ;
- **Fixation des taux convenus par décret et arrêtés interministériels** (support légal s'imposant à tous) ;
- **Recouvrement des cotisations professionnelles par les services des impôts** (garantie du mécanisme par l'Etat).

VI - MOBILISATION DE RESSOURCES FINANCIERES ET FINANCEMENT DE PROJETS

1. MOBILISATION DES RESSOURCES AUPRES DE L'ETAT

Montant total mobilisé auprès des filières (juin 2004 à décembre 2020) : **161,29 milliards F CFA.**

- **7 FILIERES COTISANTES AUTONOMES**

Hévéa - Café-Cacao - Palmier à Huile - Coton - Anacarde - Banane Dessert - Aviculture

- **5 FILIERES COTISANTES NON AUTONOMES**

Ananas - Mangue - Porcine - Ruminants - Pêche et Aquaculture

- **12 FILIERES NON COTISANTES**

Cola, Riz, Maïs, Igame, Manioc, Banane Plantain, Légumes, Elevages Non Conventionnels, Cocotier, Productions Forestières, Plantes Aromatiques, Poivre, Fruits (Papaye, Safou), Fleurs et Plantes Ornementales

Situation	Contribution (x1 000 000 FCFA)	%
Filières Cotisantes Autonomes	160,8	99,7
Filières Cotisantes Non Autonomes	0,48	0,3
TOTAL	161,29	100



2. MOBILISATION DES RESSOURCES AUPRES DE L'ETAT

Les ressources mobilisées auprès de l'Etat de 2004 à 2020 s'élèvent à **16,36 milliards FCFA**. Elles proviennent de contributions directes et de la TVA exonérée.

3. MOBILISATION DES RESSOURCES AUPRES DES PARTENAIRES TECHNIQUES ET FINANCIERS

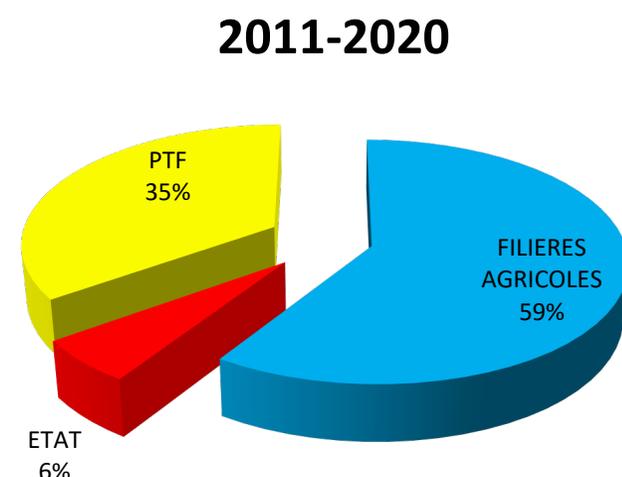
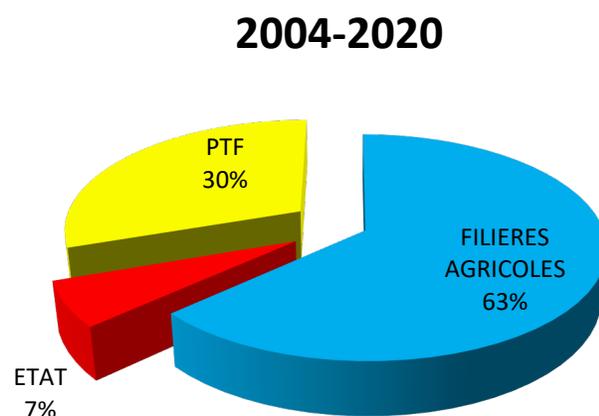
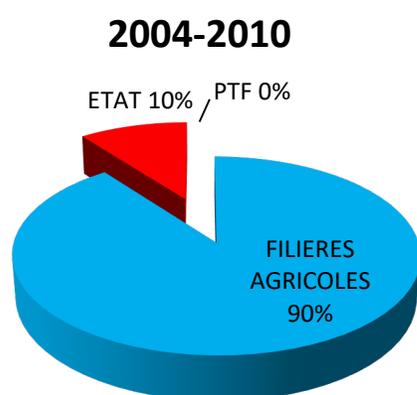
Les ressources mobilisées (engagements) dans le cadre de la gestion technique et/ou fiduciaire de projets financés ou cofinancés avec des Partenaires Techniques et Financiers de 2011 à 2020 s'élèvent à **77,39 milliards FCFA**.

4. SYNTHESE DE LA MOBILISATION DES RESSOURCES FINANCIERES

Les ressources totales mobilisées par le FIRCA de 2004 à 2020 auprès des Filières agricoles, de l'Etat et des Partenaires Techniques et Financiers s'élèvent à **255 milliards FCFA**. Cette mobilisation de ressources financières peut s'analyser suivant deux périodes essentielles : **la période 2004-2010 et la période 2011-2020**.

5. REPARTITION DES RESSOURCES MOBILISEES SELON LES SOURCES ET LES PERIODES D'EVOLUTION

Source de financement	Période 2004-2010 (x1 000 000 CFA)	Période 2011-2020 (x1 000 000 CFA)	Période 2004-2020 (x1 000 000 CFA)
Filières agricoles	30 081	131 209	161 291
Etat	3 442	12 926	16 368
PTF	0	77 395	77 395
TOTAL	33 524	221 530	255 054



6. PROJETS FINANCES SUR LES COTISATIONS DES FILIERES DE 2005 A 2020

- De 2005 à 2020, le FIRCA a mis en œuvre **811 projets** pour un montant total de **135,9 milliards francs CFA** répartis comme suit :

Domaine d'intervention	Projets		Montants Engagés	
	(Nombre)	(%)	Valeur (x1 000 000 000 FCFA)	(%)
Recherche Appliquée	272	34%	24,4	18
Conseil Agricole	163	20%	94,0	69
Formation aux métiers agricoles et renforcement des capacités	109	13%	6,3	5
Appui aux OPA	186	23%	9,4	7
Etudes d'accompagnement	81	10%	1,8	1
TOTAL	811	100%	135,9	100

VII PROGRAMME PILOTE DE FORMATION AUX METIERS AGRICOLES

CONTEXTE

- Les différents intervenants dans le secteur agricole, dont les activités sont considérées comme métiers, ont pour la plupart appris leur métier sur le tas et maîtrisent peu ou pas les exigences de leurs activités quotidiennes. C'est pourquoi, en plus du programme d'assistance technique aux planteurs que le FIRCA réalise au profit des filières agricoles, la nécessité de mettre en place un système formel de formation à travers la création de centres pilotes de formation aux métiers agricoles s'est imposée.



ÉTAT DES LIEUX ET CONSTATS DE DÉPART

- Méconnaissance des Métiers majeurs des Filières agricoles
- Inexistence de référentiels de formation aux métiers majeurs des filières agricoles
- Non uniformité des agencements des parcours de formation, en lien avec les compétences à mobiliser et le cursus pédagogique
- Vétusté des dispositifs de formation professionnelle agricole
- Délabrement des infrastructures de formation agricole
- Absence d'aires de pratique dans certains centres, notamment les fermes d'application et de production
- Aires de pratiques non adaptées

OBJECTIF DU PROGRAMME PILOTE

Le projet vise à développer la formation aux métiers agricoles pour mieux soutenir la professionnalisation des producteurs et la modernisation des exploitations agricoles, à travers

- des offres de formation adaptées et qui renforcent leur professionnalisation
- le soutien à la modernisation des exploitations agricoles
- le renforcement des capacités pédagogiques des institutions de formation agricole, pour mieux assurer la formation aux métiers agricoles
- l'amélioration de la gestion technico-économique des exploitations agricoles.

Cible du programme

- exploitants agricoles en situation de travail
- repreneurs d'actifs agricoles familiaux, des jeunes pour la plupart, qui, du fait du départ prochain à la retraite de leurs parents, décident de reprendre les actifs agricoles familiaux
- les organisations professionnels agricoles
- les jeunes déscolarisés ou des travailleurs à la retraite désirant mener des activités agricoles.



ORGANISATION POUR LA MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME PILOTE

Partenaire financier du programme: FIRCA (Filières Agricoles et Etat de Côte d'Ivoire)

Maîtres d'ouvrage : Filières Agricoles de Côte d'Ivoire

Maître d'ouvrage Délégué : FIRCA pour le financement du programme de formation et le suivi de sa mise en oeuvre

Comité de pilotage : FIRCA/Filières agricoles/institutions de formation agricole, pour la validation des besoins annuels et le budget y afférent

Agences d'exécution : Institutions de formation agricole, pour la réalisation des formations validées ou pour servir d'appui logistique, si le domaine de formation n'est pas de leur compétence

Cibles/ Bénéficiaires des formations : Populations de producteurs, Organisations professionnels agricoles, pour l'identification et la validation des besoins en formation de leurs filières

Partenaires Institutionnels : Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural (MINADER) / Ministère des Ressources Animales et Halieutiques (MIRAH), avec pour rôle de définir les niveaux d'acteurs à renforcer, en terme de compétences.

ORGANISATION POUR LA MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME PILOTE (suite)

Expression du besoin de formation : 2 voies:

les filières agricoles organisées qui expriment leurs besoins de formation au FIRCA, à travers leurs organisations professionnelles et groupements agricoles

Les demandes recensées par une personne ressource dans les centres. Ainsi, les besoins en formation provenant des préoccupations des régions et des filières non organisées sont transmis aux structures de formation du programme, qui en font une analyse et une synthèse des besoins, en relation avec les partenaires institutionnels (Directeurs Régionaux du MINADER et du MIRAHA) et transmis chaque année (septembre/octobre) à la coordination du projet au FIRCA.

Seconde analyse et synthèse des besoins de formation de toutes les régions faite par la coordination avant transmission au Comité de Pilotage du programme, pour un arbitrage, en vue de la prise de décision relative aux formations à prévoir et à planifier, en fonction du budget disponible, en année N+1. Les besoins finaux sont inscrits dans le Programme Annuel d'Activités (PAA) du FIRCA, pour être financés et exécutés

FINANCEMENT MOBILISE POUR LE PROGRAMME PILOTE DE FORMATION AUX METIERS

- De 2017 à 2019, le FIRCA a mis en œuvre le programme pilote de formation aux métiers agricoles d'un montant total de **0,717 milliard francs CFA**

Source de financement	MONTANT ENGAGE (x1 000 000 CFA)
guichet Conseil/Formation du FIRCA	253
Guichet Solidarité du FIRCA	339
Guichet Appui Programmes du FIRCA (TVA Exonérée)	125
TOTAL	717

BENEFICIAIRES DU FINANCEMENT

Le financement octroyé a bénéficié à plus de **900 acteurs agricoles dans les secteurs de production végétale animale et halieutique** sur 3 ans et à **3 institutions de formation agricole**

Institution de Formation Partenaires (bénéficiaires des investissements)	Intérêt de l'investissement
INP-HB / ESA Ferme agro pastorale de l'Ecole Supérieure d'Agronomie de Yamoussoukro	Formations sur les productions de culture pérenne et les ressources animales, halieutiques et d'élevage
ANADER Centres de formation de Kotobi et de Gagnoa	Formations des agriculteurs sur les productions pérennes (café, cacao, hévéa, palmier à huile) et vivrières (riz, banane, et autres vivriers)
INFPA L'Ecole de Spécialisation en Pisciculture et Pêche en Eaux Continentales (ESPPEC) Tiebissou et le Centre d'Apprentissage, de Perfectionnement et de Production de Bingerville	Formations portant sur les ressources animales, halieutiques et d'élevage

VIII – DEFIS MAJEURS A RELEVER POUR LA MOBILISATION DES RESSOURCES

- ❖ **Négociations difficiles avec les filières agricoles**
- ❖ **Absence d'interlocuteurs crédibles dans certaines filières**
- ❖ **Faible niveau ou absence d'organisation dans certaines filières**
- ❖ **Nombre insuffisant de filières cotisantes (singulièrement les filières vivrières)**
- ❖ **Faible taux de cotisation concédés par les filières lors des négociations**
- ❖ **Difficultés de mobilisation des acteurs des filières et de collecte des cotisations auprès des redevables légaux**
- ❖ **Mobilisation de la subvention de l'Etat pas toujours aisée.**

IX – LEÇONS A PARTAGER POUR LA PERENNISATION DU FINANCEMENT DES SERVICES AGRICOLES

ETAT, UNE VOLONTE POLITIQUE FERME

- ❖ Présence nécessaire, notamment au sein des organes du gouvernance
- ❖ Prise en compte des orientations de l'Etat (Politique Agricole, Plan National de Développement, etc.)
- ❖ Garantie du mécanisme de cotisations : (i) prise de textes pour les CVO après concertations avec les filières, (ii) utilisation du Services des Impôts pour en garantir la sûreté légale
- ❖ Contributions financières sous forme de subventions directes et indirectes (défiscalisation via TVA exonérée)
- ❖ Rétrocession de la gestion technique et/ou fiduciaire de projets financés ou cofinancés avec des PTF.

ROLE CENTRAL DES FILIERES AGRICOLES

- ❖ Mettre le producteur au coeur de l'action de formation, notamment l'identification du besoin. Cette identification doit se faire de façon participative et non imposée
- ❖ Eviter la gratuité de la prise en charge pour les producteurs, afin de leur faire prendre conscience que la formation est un investissement qu'ils doivent capitaliser (éloigner d'eux l'esprit d'assistés)
- ❖ **Instrument professionnel des filières** : présence à 91%, présidence du Conseil d'Administration
- ❖ Importance des cotisations volontaires obligatoires : contributions financières des filières
- ❖ Implication des Filières : planification participative, suivi de l'exécution, restitutions périodiques, suivi des comptes
- ❖ Soutien de la solidarité au sein des filières, entre filières et entre régions de production agricole.

IX – LEÇONS A PARTAGER POUR PERENNISER LE FINANCEMENT DES SERVICES AGRICOLES (suite)

DIRECTION EXECUTIVE

- ❖ Transparence, contrôle et audit, services rendus avec obligation de résultats
- ❖ Eviter les conflits : les contourner ou les surmonter.

CONTINUUM RECHERCHE-CONSEIL/VULGARISATION-FORMATION

- ❖ 1 projet de recherche > au moins 1 résultat à transférer à la vulgarisation
- ❖ Mise en œuvre de projets de formation ciblée concomitants au projet de conseil de masse pour une meilleure qualification des acteurs agricoles (formation aux métiers agricoles)
- ❖ Production de supports didactiques (publications/audiovisuels) pour soutenir les actions de diffusion des technologies en vue d'une meilleure adoption.

MERCI



**LE FIRCA,
UN MODELE DE MECANISME DURABLE
DE FINANCEMENT PERENNE
DU DEVELOPPEMENT AGRICOLE.**

INVESTIR POUR LE FUTUR, ANTICIPER, INNOVER



**FONDS INTERPROFESSIONNEL POUR
LA RECHERCHE ET LE CONSEIL AGRICOLES**

**Cocody II Plateaux, 7^{ème} tranche,
Carrefour Cascade**

01 B.P. 3726 Abidjan 01

Tel. : +225 27 22 52 81 81

Site web : www.firca.ci

Email : firca@firca.ci

**Facebook / Twitter / YouTube /
Instagram / LinkedIn : [fircaofficiel](#)**